



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
12 janvier 2024	6	0	3	5	Vote contre	-
					Abstention	-

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n°7 : Informations diverses.

Le SERM a reçu, le 21 décembre dernier, l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du canal de Jouy daté du 24 novembre 2023.

Il a été notifié aux intéressés.

Il prévoit l'établissement d'un protocole d'accord avec les Soudières d'ici un an et plusieurs études concernant le renouvellement de l'eau du canal, la gestion des eaux de ruissellement aux abords du bassin de la Polka, la suppression des rejets d'eau pluviale des voies routières et ferroviaires et l'information des usagers sensibles.

Grâce à cet arrêté, toutes les ressources du SERM font désormais l'objet de périmètres de protection déclarés d'utilité publique.

Le Comité syndical prend acte des informations communiquées par Mme la Présidente.

La Présidente,  
Rachel BURGY